



Les avocats européens à Lesbos – Appel aux avocats volontaires

Qu'est-ce que *Les avocats européens à Lesbos* ?

Les avocats européens à Lesbos est un projet organisé de manière conjointe par le Conseil des barreaux européens (CCBE) et le barreau allemand (DAV). Son principal objectif est d'envoyer des avocats européens sur l'île de Lesbos pour soutenir les avocats grecs à offrir une assistance juridique aux migrants nécessitant une protection internationale.

L'équipe présente à Lesbos se composera de quelques avocats d'autres pays européens sélectionnés pour des missions à court terme (d'un minimum de deux semaines). Ces avocats travailleront au *pro bono* mais leurs frais seront couverts. Ils distribueront des documents, donneront des conseils juridiques aux migrants, agiront en tant qu'observateurs et soumettront des rapports hebdomadaires.

L'équipe sera aidée par un avocat grec engagé à long terme afin d'assurer un soutien plus permanent au projet. L'équipe recevra par ailleurs probablement l'aide de deux *Referendare* (des stagiaires allemands).

Le projet se déroulera en étroite coopération avec les barreaux grecs, en particulier celui de Lesbos.

Comment devenir avocat volontaire ?

Les avocats souhaitant participer au projet doivent répondre aux critères suivants :

- pouvoir passer au moins deux semaines dans le *hotspot* de Lesbos ;
- disposer d'une formation ou d'expérience dans le droit d'asile et la protection internationale ;
- avoir une bonne maîtrise de l'anglais ;
- avoir une connaissance de l'arabe constitue un atout.

Veuillez remplir le formulaire ci-joint et le soumettre à votre barreau national. Celui-ci identifiera les avocats bénévoles qui répondent aux critères figurant ci-dessus et communiquera les candidatures au CCBE et au DAV. La sélection finale sera effectuée par un groupe d'experts du CCBE et du DAV. La priorité sera donnée aux avocats qui peuvent rester pour une période plus longue.

Pour en savoir plus, veuillez contacter info@europeanlawyersinlesvos.eu.